

DÉMARCHES LIÉES À LA NAISSANCE

ÉTAT CIVIL / MATERNITÉ

A compter de janvier 2025,
les démarches liées à la naissance s'effectueront
au service ÉTAT CIVIL de la Mairie de La Rochelle.

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi 8H30-12H20 et
13H05-17H00

Le mardi 9H00-12H20 et 13H05-17H00.

ADRESSE :

3 Place Jean-Baptiste Marcet
17000 LA ROCHELLE

**Vous devez prendre rendez-vous auprès
du service État civil par téléphone et
remplir la pré-déclaration de naissance
en ligne disponible sur larochelle.fr.**



TÉLÉPHONE :

05 46 51 79 30 (touche 3)



COURRIEL :

naissances@ville-larochelle.fr



Vous devez impérativement
déclarer la naissance de votre
enfant dans les 5 jours suivant sa
naissance, au service ÉTAT CIVIL de
la Mairie de LA ROCHELLE



Plus d'informations en
scannant ce QR Code

